

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

\*\*\*\*\*

Séance du 15 Décembre 2020 à 14h00

Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages  
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports  
Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port  
Monsieur MARTIN, Représentant des Constructions et des Réparations  
Monsieur FOUQUET, Représentant des Services nautiques  
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques  
Monsieur SALSOU, Représentant CCI du Var

### **Etaient invités :**

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué au Tourisme et aux Travaux Portuaires  
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Varoise des Activités Nautiques - Environnement  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Monsieur ROUX, Représentant du Conseil Départemental  
Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port  
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.  
Monsieur HILY, représentant de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement

*Envoi des Convocations par mail le 27 Novembre 2020*

*Envoi des documents par mail le 02 Décembre 2020*



\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Bilan d'Activité - Exercice 2019
3. Projet de Délibération : Mesures conservatoires
4. Révision du barème des locations des terrains nus
5. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS – Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
6. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Acheminement et fourniture d'énergie électrique pour les sites  $\leq$  à 36 KVA – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
7. Communication des statistiques du port sur le trafic 2019/2020
8. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h10 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 17 Novembre 2020.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Portuaire du 17 Novembre 2020.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2 – BILAN D'ACTIVITE – EXERCICE 2019**

M.BRUNEL expose les éléments principaux du bilan d'activité. Il explique que l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 modifié par arrêtés des 5 juillet 1984, 4 mars 1998 et 10 juin 1999, a porté transfert de compétence en matière de ports maritimes :

- Au département du Var pour les ports de commerce et de pêche,
- Aux communes du Var pour les ports affectés à la plaisance.

Dans ce cadre réglementaire, les ports d'Hyères ont été transférés à la Commune d'Hyères

La régie du Port AUGUIER a été créée par délibération n°11 du 17/12/2010.

**Administration :**

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 12 projets.

Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 0,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 1 mois.

### Le port public :

Le port compte 285 ml de quais et appontements et 106 postes d'amarrage :  
75 postes « abonnés » (71%) représentant 139 845 € de recettes  
31 postes « passagers » (29%) représentant 82 981 € de recettes  
En 2019, 1 poste « abonné » a été attribué (liste d'attente).

### Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 408 pièces.  
Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.  
Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 77% par chèque, 3% par CB, 20% par virement.

### **Chiffres clés :**

- Chiffre d'affaires de 224 K€ (+ 5%)
- Charges générales : 67 K€
- Masse salariale : 32 K€
- Charges fiscales : 30 K€ + 2 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 88 295 €
- Le capital restant dû est de 123 K€. 5 contrats tous à taux fixe. Pas d'emprunt contracté en 2019
- La capacité de désendettement est de 1,03 année
- L'équipement réalisé est de 108 K€ dont :
  - 49 K€ de recalibrage
  - 27 K€ pour la création de sanitaires dont 1 PMR
  - 17 K€ pour l'installation d'une pompe de relevage
  - 12 K€ de travaux sur la capitainerie (étanchéité, désamiantage, climatisation)

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES**

M. BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

En 2020, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 167 950,73 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 41 987,68 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	41 987,68 €
TOTAL GENERAL		41 987,68 €

Il est donc soumis à l'avis du conseil Portuaire l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 41 987,68 € avant le vote du budget primitif 2021.

M.SANGUIGNOL précise que cette somme est engagée afin de pouvoir effectuer des travaux avant le vote du budget qui n'aura lieu qu'en Mars 2021.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

*14h35 : M.BERNARDI arrive au conseil*

\*\*\*\*\*

**QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : REVISION DES BAREMES DE LOCATION DE TERRAINS NU**

M.BRUNEL propose la révision de ces barèmes et l'adoption de la nouvelle tarification établie en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de **1746** (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019) à **1753** (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020).

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – VERIFICATION ET CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, ASCENSEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE MECANIQUE - Accords-cadres à bon de commande - Mise en appel d'offres ouvert.**

M.BRUNEL présente le marché relatif à la vérification des installations électriques et gaz, des ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et des désenfumages mécaniques arrivent à échéance au 31 décembre 2020.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de vérification et de contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée maximale d'une année, reconductible tacitement jusqu'à trois fois, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 35 000 Euros TTC

- Maximum : 70 000 Euros TTC

M.HARISMENDY s'étonne de la présentation de ce projet de délibération qu'il pense plus approprié de présenter en conseil d'Exploitation. M.SANGUIGNOL précise que tous les ports sont concernés par cette vérification obligatoire.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE POUR LE SITE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA - Accords-cadres à bon de commande- Mise en appel d'offres ouvert.**

M. BRUNEL rappelle que la fourniture électrique pour les sites  $\leq$  à 36 KVA pour la Commune d'Hyères est actuellement assurée par l'opérateur historique EDF.

Au vu de l'obligation légale de mise en concurrence de ces prestations à compter du 1er janvier 2021, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de quatre ans maximum.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Ces nouveaux besoins sont estimés annuellement à 226 790,90 € TTC.

M.SANGUIGNOL précise qu'il s'agit des compteurs bleus.

M.HARISMENDY souhaite connaître la puissance et la consommation du compteur du port. Mme CADIOU répond que la facture est d'environ 1.200€ (mille deux cents euros).

M.SANGUIGNOL rappelle que c'est une consommation moyenne puisqu'une partie de l'éclairage du port fonctionne à l'énergie solaire afin de ne pas alourdir la facture d'électricité mais aussi pour contenir la puissance électrique utilisée.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**      POUR :      UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – COMMUNICATIONS DES STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2019/2020**

M.BRUNEL invite M.GRIMARD à présenter les statistiques du port sur le trafic 2019/2020.



M.GRIMARD tient à rappeler concernant l'attribution des postes « Abonné » que les résiliations de l'année en cours sont prises en compte mais également celles du dernier trimestre de l'année précédente. Cette année, 4 postes « Abonné » ont été attribués suite à 2 postes libérés en fin d'année 2019 et 2 en début d'année 2020.

Concernant les postes de passage, il a été enregistré une chute de la fréquentation, surtout à partir du mois de Mars à cause du confinement. En compensation, il a été pris plus de réservations saisonnières afin de minimiser l'aléa des plaisanciers de passage « pur » dont le nombre sur Port Auguier est généralement très faible. Les résultats sont satisfaisants et il a été constaté une hausse de 200 nuitées par rapport à l'année 2019 (ou 1000 nuitées par rapport à l'année 2018).

M.HARISMENDY souhaite savoir ce qu'est un contrat Longue Durée. M.GRIMARD précise que c'est un contrat qui porte sur 10 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre et qu'il y en a 6 à Port Auguier.

M.GRIMARD souhaite compléter le sujet en communiquant le taux d'occupation de 2020 qui est de 127%, grâce à une réexploitation des postes « Abonnés ». Cela est rendu possible car plusieurs abonnés ne mettent pas leur bateau à l'eau toute l'année en le signalant à la capitainerie, ce qui permet de relouer ces postes en réservations saisonnières pendant leur absence.

M.BRUNEL salue le travail du maître de port qui a œuvré tout au long de l'année pour optimiser l'occupation des places du port.

M.MARTIN souhaite connaître le nombre de bateaux qui restent à l'eau l'hiver. M.GRIMARD répond qu'il y en a environ 35, nombre constant d'une année sur l'autre. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de poste en bout de jetée ne sont pas exploitables l'hiver mais aussi car beaucoup sortent leur bateau l'hiver ce qui est spécifique à Port Auguier.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses

#### **1<sup>ère</sup> question :**

M.HARISMENDY souhaite savoir s'il y a un retour sur investissement concernant l'étude « Ports Propres ». Il lui semble que cette charge financière n'a pas engendré de recette.



M.SANGUIGNOL rappelle que cette démarche a coûté 10.000€ (dix mille euros) pour lesquels une subvention de 8.000€ (huit mille euros) a été accordée. Le coût de revient est donc de 2.000€ (deux mille euros). Il rappelle que l'idée de la ville est de communiquer sur la propreté de ses ports d'autant que la proximité de Port Cros nécessite cette reconnaissance de « ports propres ». Cela peut donc motiver une population sensible à cet argument à venir à Hyères plutôt que dans d'autres lieux sur le pourtour méditerranéen. C'est une démarche globale qui fait partie de la politique de la commune.

L'étude faite à Port Auguier a montré qu'il n'y avait pas d'aménagement particulier pour avoir ce label. Quand la visite avec l'organisme certificateur sera faite (après les travaux de mise en conformité menés au Port St Pierre), l'ensemble des ports annexes certifiables sera visité. On peut donc imaginer une hausse de fréquentation par la suite.

## **2<sup>eme</sup> question :**

M.HARISMENDY souhaite savoir où en est le projet de Port POTHUAU.

M.SANGUIGNOL précise que ce projet est à l'étude depuis 2014 mais qu'une accélération depuis 2019 a été constatée. En début d'année, les militaires ont formulé à l'Etat via la DDTM le vœu de se séparer d'une partie du port. La commune a donc été questionnée pour savoir si elle pouvait être intéressée par cette reprise ce qui a été confirmé par Monsieur le Maire.

Après un certain nombre de réunions, il est procédé actuellement à l'analyse d'une convention proposée par les militaires. En effet, Port Pothuau est le seul port sous l'emprise totale militaire et les derniers échanges actent qu'une partie du port pourrait passer « civile », et être transmise à la DDTM qui la donnerait en gestion à la ville. Toutefois, cette partie « civile » serait contrainte car enclavée dans un port militaire d'où les discussions engagées dernièrement sur une possible convention.

M.HARISMENDY précise que ce port est en mauvais état même s'il est bien situé. M.SANGUIGNOL confirme qu'un diagnostic technique a été fait sur l'ensemble des ouvrages, montrant qu'il était – en l'état- impropre à un fonctionnement civil. Il conclut en précisant qu'effectivement cette séparation est à l'étude de manière très active avec les militaires, la DDTM et la commune mais qu'un bémol est apporté par la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) qui perçoit des cotisations des restaurateurs et qui s'interroge sur la répartition de ces recettes.

M.HARISMENDY pense qu'il faudra faire face par la suite à des problèmes avec les écologistes. M.BRUNEL lui répond que ces questions seront étudiées le moment venu.

### **3<sup>eme</sup> question :**

M.HARISMENDY demande s'il est toujours envisager de faire des mouillages dans l'anse des Langoustiers à Porquerolles. En effet, il y aurait environ 120 bateaux mouillés à cet endroit l'été et il était envisagé de mettre en place des mouillages propres pour préserver les fonds marins.

M.BERNARDI l'informe qu'il est prévu dans un premier temps, de réaliser une ZMEL (Zone de Mouillages et d'Equipements légers) face à la plage de La Courtade. Une étude a été lancée par le Parc National de Port Cros sur le sujet. La zone du Langoustiers sera étudiée dans un second temps.

M.HARISMENDY est satisfait de cette information qu'il juge comme une restriction pour les navigateurs mais une protection nécessaire pour l'environnement.

M.BRUNEL convient qu'il faut trouver le juste équilibre.

M.HARISMENDY a constaté une présence accrue dans la bande des 300mètres, à la fois de la Douane, de la Gendarmerie maritime et aussi de la Gendarmerie nationale. Bien souvent ils stoppaient des bateaux qui allaient trop vite. M.BRUNEL confirme que l'été a été exceptionnel par sa fréquentation et par ses incivilités.

### **4<sup>eme</sup> question :**

M.MARTIN souhaiterait une projection du plan d'eau de Port Auguier avant 1967, de la création du port et de son évolution.

M.SANGUIGNOL accepte cette proposition et confirme que ces plans existent. M.HARISMENDY évoque le site « Remonter le temps » qui propose des vues aériennes de la France.

M.MARTIN se remémore le plan d'eau avant 1967 qu'il a bien connu puisque c'est lui qui a fait le 1<sup>er</sup> appontement dans cette baie.

### **5<sup>eme</sup> question :**

M.MARTIN souhaite savoir ce qu'il en est de la digue prévue sur le tombolo ouest.

M.BRUNEL lui explique qu'une étude a été commandée par la ville en partenariat avec la DREAL PACA et la DDTM du Var dès l'année 2016. Les solutions réalisables et leurs modélisations ont été présentées en Comité de pilotage en Septembre 2018 qui a retenu la solution d'une digue sous-marine sur un linéaire de 450m, implantée au droit des fosses et arasée à -1m par rapport à la cote marine.

Ce programme d'actions de l'OGS (Opération Grand Site) a été présenté et validé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages en Mars 2019. Depuis une inspection générale a été demandée afin d'expertiser la solution envisagée sur le tombolo ouest.

Monsieur le Maire de la ville d'Hyères sollicite depuis Mai 2019 le Préfet du Var afin de saisir le Ministère de l'environnement pour l'organisation de cette inspection mais aucun retour n'a été transmis depuis cette date.

M.HARISMENDY souhaiterait que les travaux soient commencés sans attendre. M.BRUNEL rappelle que la commune est soumise à des réglementations et des contrôles qu'elle se doit de respecter.


M.MARTIN intervient car il trouve que les études sont faites mais jamais publiées. M.BRUNEL lui assure que Monsieur le Maire est très attentif à ce dossier et que la publication de cette étude a été présentée lors d'une séance en Conseil Municipal. M.BRUNEL demande à Mme HOET de faire passer cette étude à M.MARTIN. Mme COLL souhaiterait également avoir un exemplaire de cette étude.

M.MARTIN précise qu'il a participé à la préparation de cette étude avec le Conservatoire du Littoral dont la théorie serait de laisser faire la nature plus forte que nous tous. M.MARTIN précise que le tombolo ne s'est jamais fermé jusqu'ici et qu'il ne se fermera jamais car il n'y a pas d'apport de sédiments sans fleuve qui se jette dans la rade, or le cours du Roubaud a été détourné. Les seuls sédiments dont le tombolo peut profiter sont ceux déposés pour le rechargement de la dune que la mer vient chercher pour les répartir à l'intérieur de la rade de Giens. D'après M.MARTIN ces sédiments se retrouvent jusqu'au port de La Madrague.

M.BRUNEL précise que l'idée de la digue est justement de casser ces courants transversaux et frontaux. M.MARTIN n'est pas d'accord avec cette analyse et précise que les courants construisent et non le contraire. C'est la houle qui détruit avec les mini raz-de marée comme celui qu'il y a eu en 1987 et qui a tout emporté.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port AUGUIER à 15h06.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles

  
M. Jean-Luc BRUNEL

